



CTPR DU 28 novembre 2008

DECLARATION PRELIMINAIRE DU SNPES-PJJ/FSU ET DE LA CGT-PJJ

La réforme de l'Etat et la RGPP concernent toutes les administrations de l'Etat et a pour objectif de réduire drastiquement le nombre de fonctionnaires, renonçant ainsi au maintien des services publics et à une politique de solidarité garante de la cohésion sociale. A la PJJ, ces réformes ont pour conséquences la réorganisation administrative (mise en place des DIR et de l'inter-départementalité), l'instauration de plateformes pour la gestion des personnels et de la paye, de plateformes de gestion du secteur public du SAH et, à terme, de la disparition des DD. La mutualisation des tâches conduira à un fonctionnement technocratique des services sans liens avec les terrains et à des suppressions massives de postes administratifs.

Les conclusions prochaines de la commission Varinard risquent de venir parachever la négation de la primauté de l'éducatif sur le répressif prônée par l'ordonnance du 02 février 1945.

Avant toute décision législative, la direction de la PJJ met en place une politique qui recentre totalement les missions sur le contrôle, la probation, l'aménagement des peines et l'accompagnement de l'incarcération.

Pour appliquer cette politique, elle exige des services et des personnels l'abandon des prises en charge au civil en exerçant un chantage à la fermeture des postes et des services et décrète la suppression des PJM.

L'ensemble de ces éléments met en perspective la disparition pure et simple de la PJJ comme institution éducative et autonome. Malgré les inquiétudes feintes ou non de la hiérarchie, nous ne pouvons accepter l'anticipation ou le zèle à mettre en application le PSN 2008-2011 au plus vite. Ainsi que penser de ces directeurs départementaux qui vont rencontrer les magistrats pour leur signifier que la PJJ n'exerce désormais plus de mesures civiles (AEMO et PJM...) ... en complète contradiction avec la loi et l'indépendance des magistrats ?

Le PSR qui est soumis à l'examen du CTPR aujourd'hui n'est qu'une déclinaison de la commande nationale et enrobe avec une mauvaise foi flagrante le dévoiement et la transformation radicale des missions éducatives de la PJJ. Afin de justifier l'abandon d'une réelle ambition éducative, il parie de façon cynique sur l'augmentation de l'activité au pénal, donc sur une recrudescence de la délinquance des mineurs. De plus, la perspective de suppressions de postes et de services transparait à tous les paragraphes sans que les personnels soient mis en situation de mesurer quels seront les sacrifiés.

Les personnels ont aujourd'hui besoin de réponses claires sur leur avenir. Ces réponses sont un préalable nécessaire à toute discussion sur le reste.

Pour toutes ces raisons, nous ne participerons pas à ce CTPR .